
Peut-on et doit-on contourner les 35 heures ?

Michel Paul*¹ and Alexis Parmentier^{†2}

¹Centre en Economie et Management de l'Océan Indien (CEMOI) – Université de la Réunion –
UNIVERSITE DE LA REUNION Faculté de droit et d'économie 15, avenue René Cassin BP CS 92003
97744 Saint-Denis Messag Cedex 9, France

²Centre d'Économie et de Management de l'Océan Indien (CEMOI) – Université de la Réunion : EA13,
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) - La Réunion – 15 avenue René Cassin - BP7151 -
97715 Saint Denis MESSAG CEDEX 9, France

Résumé

Voir le texte.

Mots-Clés: 35 heures, Loi TEPA, Allègement de Charges sur les Heures supplémentaires, Optimalité de la Politique Publique

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: alexis.parmentier@univ-reunion.fr